

Règlement Tipi

Le jour de votre arrivée, il vous sera demandé de lire et de signer ce règlement.

Une copie sera affichée sur la cabane en rondin à l'entrée du bivouac indien.

La personne qui signe ce règlement est responsable d'elle-même et du groupe qu'elle accompagne.

Toutes dégradations occasionnées durant le séjour sera prises en charge par cette même personne.

1. Accès

L'accueil se fait à la réception du camping.

L'accueil pour les tipis est fixé de 16h à 19h30. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de nous prévenir.

Le parking situé avant la réception du camping vous est réservé.

La prise de possession des tipis se fait selon l'attribution du gestionnaire.

Des charettes sont à disposition pour amener votre matériel au bivouac indien. Celles-ci devront être retournées à la réception du camping après votre installation.

2. Déroulement de votre séjour

Pour préparer votre séjour, il est indispensable de vous munir d'un téléphone portable chargé, ainsi que de votre propre sac de couchage et d'un matelas de sol. Des oreillers et des couvertures peuvent être demandés aux gestionnaires du site.

3. Tipis

A l'intérieur des tipis, il n'est pas autorisé :

- De cuisiner et de manger
- De jeter des objets sur le sol de copeaux (tels que mégots, emballage plastiques, mouchoirs etc...)
- De dégrader le foyer central et d'y jeter des objets autres que le bois fourni. Le feu se fait sur la grille.
- De suspendre du linge sur les cordes de la porte du tipi. Des fils sont à disposition pour aérer et sécher le linge.
- De dégrader la toile intérieure comme extérieure ou de s'y asseoir

Il vous est demandé de laisser le tipi propre et de restituer le matériel confié en état à l'endroit indiqué.

En cas de non respect, une participation aux frais d'entretien vous sera demandée.

4. Places de feu sur le site

Seules les places de feu existantes sont à utiliser et à disposition de chacun.

Les feux ouverts à même le sol (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdit, en dehors des places de feu existantes.

La place de feu à côté du réfectoire est réservée à la location de ce dernier.

Les places de feu couvertes sont généralement réservées aux groupes.

Des tables et des bancs sont à disposition et doivent être restitués dans l'état reçu.

Il n'est pas autorisé :

- D'alimenter le feu par d'autres combustibles que le bois fourni.
- De couper ou de casser des branches sur le site ou dans la forêt voisine.

5. Sanitaires et toilettes sèches

Des toilettes sèches sont à disposition à proximité des tipis. Le papier et les serviettes hygiéniques sont à déposer dans les poubelles.

Le bloc sanitaire du camping est à disposition de chacune et chacun. Il comprend

- Des douches chaudes
- Des WC homme/femme avec éviers
- Un WC handicapé
- Des éviers extérieurs (uniquement pour la vaisselle)

Pour des raisons d'hygiène et de respect d'autrui, il est strictement interdit de faire ses besoins à l'extérieur ou dans la forêt avoisinante.

6. Restauration

Pour les repas, il est possible :

- De prendre la demie-pension ou le petit-déjeuner (uniquement les grands groupes).
Dans le cadre d'une demie-pension, un droit de bouchon sera demandé sur l'apport de boissons alcoolisées.
- De cuisiner par vos soins sur la place de feu la plus proche de votre tipi.
- De louer la petite cuisne.
- De louer la cuisine/réfectoire.

7. Responsabilité écologique

Pour que le site reste propre, nous demandons à chacun d'être responsable de ses déchets.

Un centre de tri est situé vers les éviers extérieurs du bloc sanitaire. Merci de trier vos différents déchets.

8. Respect du site

Vous êtes sur un pâturage boisé typique des Franches-Montagnes, c'est pourquoi tout un chacun se doit de respecter les lieux dans lequel il se trouve.

Tous ramassages, cueillettes, et autre modification du sol et des différents étages de végétations sur le site ne sont pas autorisés.

Le jardin, l'étang ainsi que la cabane en rondin sont privés et donc interdits d'accès.

Les endroits communs (chemin, parking, allentours des toilettes, etc...) seront gardés propres.

La musique (radio, instruments, etc...) est autorisée à un volume respectable et sera arrêtée au plus tard à 22h.

Les brebis peuvent être observées voir caressées mais en aucun cas nourries. Attention elles sont parquées avec une clôture électrique.

9. Enfants

Seules les enfants accompagnés sont admis sur le site. Ils sont sous la responsabilité de leur(s) accompagnant(s).

Les différents dangers (filet électrique, barrière bordant le train, les feux et grilles, etc...) ne pourront être évités que par une surveillance des accompagnants.

10. Animaux

Les animaux sont bienvenus sur le site de Jura Bivouac. Ils seront tenus en laisse ou en cage pour le respect de autres résidants.

Une taxe est demandée pour chaque animal pour tout le séjour.